

Le mot du Maire

N°12

2019, une année bien trop vite écoulee, riche en évènements heureux ou malheureux qui impactent ou vont impacter la vie communale.

Parmi eux, le décès de M. Robert Collgon à qui, je tiens à rendre un hommage tout particulier. Il aimait tant Saint Restitut, il y a vécu de nombreuses années, nous nous sommes liés d'amitié; à la fin de sa vie, il résidait dans un des logements seniors du Clos de la Baume. Il a souhaité léguer tous ses biens à la commune, une belle somme d'argent, ses meubles que nous avons redistribués aux résidents du Clos de la Baume ainsi que sa voiture. Je remercie encore ses trois enfants qui ont bien voulu ne pas s'opposer à ses dernières volontés.

Mairie :

2, place du colonel Bertrand
26130 Saint-Restitut
Tél : 04 75 04 71 71
Fax : 04 75 96 71 68
mairie@saintrestitut-mairie.fr
www.saintrestitut-mairie.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi, mercredi, jeudi :
de 9h à 12h

Mardi : de 14h30 à 18h

Vendredi : de 9h à 12h
et de 14h30 à 18h

Agence postale & Point info tourisme

3, place du colonel Bertrand
26130 Saint-Restitut
Tél : 04 75 49 81 80
Fax : 04 75 04 87 88
pointinfotourisme@
saintrestitut-mairie.fr

Horaires d'ouverture :

Ouvert toute l'année

Sauf dimanche et jours fériés

Lundi, mercredi, jeudi,
vendredi et samedi :

de 8h45 à 11h45

Mardi : de 13h45 à 18h

Parmi d'autres évènements, il y a eu le mouvement des gilets jaunes qui a provoqué le grand débat orchestré par le Président de la République. Prise de conscience ou stratégie politique, l'État a cru bon de reconnaître la place de la commune et l'implication des élus locaux dans la préservation de la démocratie de proximité.

Un projet de loi (engagement et proximité) est en cours d'examen par les deux Chambres. Elle devrait être votée en décembre pour application début 2020. Elle prévoit notamment le renforcement du statut juridique des élus locaux, leur accordera plus de liberté au sein des communautés de communes, dont la possibilité de quitter une communauté de communes pour adhérer à une autre ou en créer une nouvelle.

Ont également eu lieu les élections européennes avec une percée remarquable des écologistes ; une prise de conscience massive qui était sans doute devenue nécessaire car il est indéniable qu'il y a urgence à changer notre mode de vie, respecter la nature, la biodiversité et à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

La commune a modestement apporté sa pierre à l'édifice, après la mise à l'arrêt de la chaudière du bâtiment mairie, c'est celle de l'école primaire qui vient d'être neutralisée. Le chauffage est désormais assuré grâce à la climatisation réversible, la canicule sévissant de plus en plus tôt, elle apporte également du confort à nos petits écoliers durant la période estivale.

Aux portes de 2020, les élus, le personnel communal et moi même vous adressons nos meilleurs vœux de bonheur et prospérité. Que cette année soit synonyme d'optimisme et de sérénité pour vos proches et vous-même. Vous êtes cordialement invités à partager le verre de l'amitié à l'occasion de la cérémonie des vœux qui aura lieu le Vendredi 17 Janvier à 18h30 à la salle polyvalente.

Belles fêtes de fin d'année.

Yves Armand



Notre École

Après de longues années d'enseignement notamment à SAINT RESTITUT et ces dernières années en qualité de directrice, Anne CAMPO a pris sa retraite en juin. C'est avec beaucoup d'émotion que nous avons fêté son départ.

Emmanuelle CHUZEL a pris la relève en septembre 2019 pour assurer la direction.

Nous l'accueillons avec plaisir dans ses fonctions et ne doutons pas d'une collaboration fructueuse pour notre école.

Effectifs

Les effectifs sont stables avec 98 élèves répartis sur 4 classes :

Lysiane FAYARD	CE2, CM1, CM2	24 élèves
Jérôme CHARLES	CE1, CE2	26 élèves
Emmanuelle CHUZEL	Moyenne section, grande section, CP	22 élèves
Valérie WEISSE	Petite, moyenne & grande section	26 élèves



Nouveautés

Un autre grand changement de l'année, le **portail « Famille »** de réservation en ligne pour la cantine et l'accueil périscolaire.

Fortement incités par la Trésorerie, nous avons franchi le pas pour mettre en place cette nouvelle technologie qui offre des avantages malgré la réticence observée pour le changement.

Si le portail impose de la rigueur, (une préparation anticipée pour le collègue), il offre une plage horaire d'utilisation de 24h/24h et 7j/7j, plus besoin de se déplacer pour se rendre aux permanences dont les horaires ne pouvaient satisfaire tout le monde.

Certains parents rencontrent encore des difficultés dans son utilisation mais à ce jour, la grande majorité navigue aisément sur l'application.

8 communes, dont Saint Restitut, ont créé un accueil extrascolaire mutualisé avec deux structures. Une est située à TULETTE, « Loisirs au vent » et l'autre à SAINT PAUL TROIS CHATEAUX « rubis'cube ».

Elles proposent une ouverture des deux centres pour les vacances scolaires ainsi que le mercredi.

Un engagement qui représente un financement conséquent pour la commune avec une prise en charge de près de 75 % du coût du service.



Infos

Au programme des découvertes pour cette année, les enseignants envisagent:

- Une initiation au rugby sur le terrain de foot de Saint Restitut,
- Une initiation à la natation à la piscine de Saint Paul 3 Châteaux,

Et si possible en fin d'année une classe de découverte.

Pour **VOTER** les **15 ET 22 MARS**
vous avez jusqu'au **7 FÉVRIER 2020**

pour **VOUS INSCRIRE SUR LES**
LISTES ÉLECTORALES:

**ÉLECTIONS
MUNICIPALES**

2020



Sur Internet

www.demarches.interieur.gouv.fr,
rubrique « Élections »



En mairie

en personne ou en mandatant un tiers



Par courrier

en écrivant à votre mairie



Informations

www.demarches.interieur.gouv.fr,
www.service-public.fr
ou contactez votre mairie



UN GESTE POUR LA PLANÈTE 

MISE EN PLACE DE DEUX COMPOSTEURS COLLECTIFS
aux abords de la Place de la Résistance.

En France, la quantité annuelle de déchets est de 350 kg par personne et 30% des ordures ménagères sont des déchets organiques donc recyclables.

Pourquoi continuer à faire transporter ses déchets organiques en décharge alors qu'ils peuvent être directement transformés en amendement organique ?

Le compostage est une pratique accélérant le processus naturel de décomposition de la matière organique en sels minéraux et en humus, il reproduit donc le cycle naturel de la matière.

A vous de les utiliser et de les faire fonctionner avec vos déchets et épiluchures de fruits et légumes.

ATTENTION les composteurs ne sont pas destinés aux ordures ménagères mais uniquement aux déchets ORGANIQUES

Cette mise en place est un essai, n'hésitez pas à nous faire remonter tout dysfonctionnement qui pourrait affecter cette installation ; nous sommes également preneurs de tous retours positifs afin de pouvoir installer d'autres points de collecte dans le village



**PER CHALENDAS SE LO SOLEH LUSIS, L'IVÈRN QUARANTA JORNS LANGUIS
À NOËL, SI LE SOLEIL BRILLE, L'HIVERS LANGUIT PENDANT QUARANTE JOURS**

RUBRIQUE FISCALITE

Vous êtes nombreux à vous interroger sur les avis des sommes à payer émis par le Trésor public de Pierrelatte.

Le financement du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est assuré par une taxe qui était jusqu'à présent imputée sur la facture d'eau. Désormais, la CCDSP qui assure cette compétence perçoit directement cette taxe par le biais du trésor public. Il ne s'agit pas d'une nouvelle taxe.



Un deuxième avis à payer concerne la taxe GEMAPI. Il s'agit là d'une nouvelle taxe qui fait suite au transfert obligatoire par l'État de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », plus souvent dite « Compétence GEMAPI » ; c'est une compétence juridique nouvelle, exclusive et obligatoire, confiée à partir du 1er janvier 2018 aux communautés de communes. Cette compétence vise à l'entretien des cours d'eau, rivières qui irriguent le territoire de la CCDSP (le Lauzon et la Roubine pour Saint Restitut) de leurs berges et digues y compris celles du Rhône.

ERRATUM sur Lo pichot jornau de Sant Restit n°11: Les taux de fiscalité COMMUNAUX demeurent inchangés depuis 4 années.

Les taux ne bougent pas, mais les bases évoluent depuis quelques années, ce qui entraîne une augmentation de la taxe d'habitation et de la taxe foncière. Le calcul des bases est du ressort de la Direction Générale des Finances Publiques laquelle a mandaté un expert sur la commune pour faire une évaluation de chaque construction et redéfinir si nécessaire les bases à la hausse ou à la baisse.

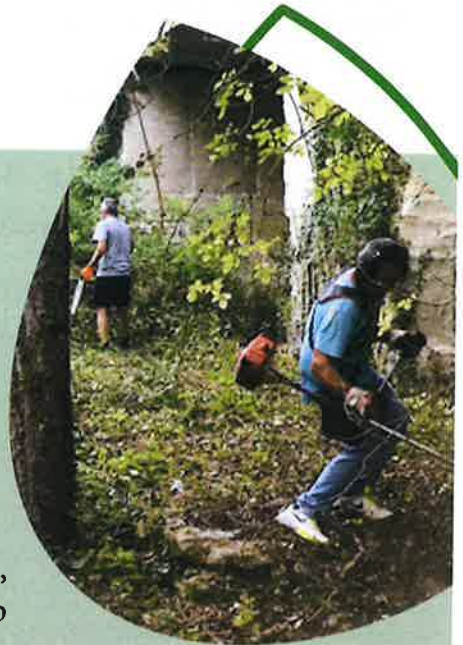
La suppression totale de la taxe d'habitation pour tous est toujours actée pour 2023 par le gouvernement.



COUP DE SECATEUR DANS LES CARRIERES



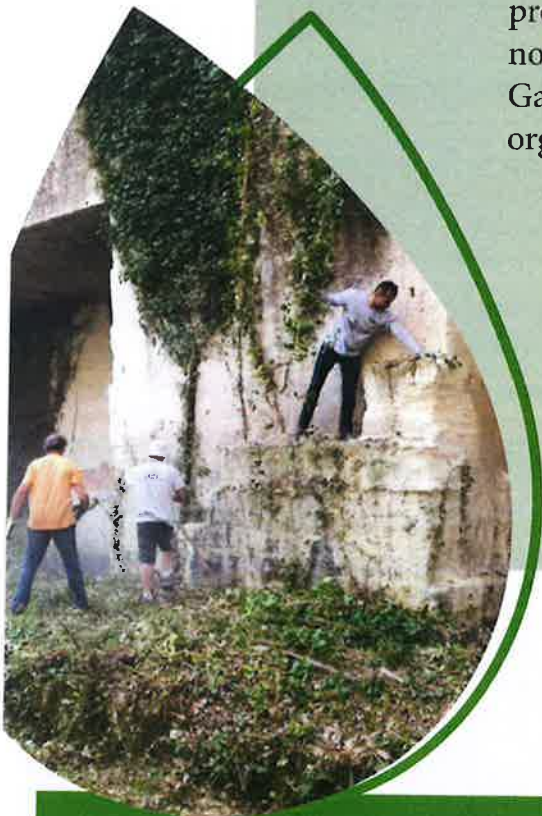
Par une belle matinée d'automne et afin de préparer la visite guidée organisée pour les journées du patrimoine, une douzaine de St Restitutiens s'est retrouvée sur le site des carrières.



L'objectif fût de débroussailler quelques accès et chemins, de délimiter les sentiers à emprunter... Il y a beaucoup à faire pour apporter à cet endroit remarquable, le soin qu'il mérite.

Mais aucun découragement dans les troupes ! Bien au contraire, bonne humeur et efficacité régnaient en maîtres et une seule promesse après le verre de l'amitié : revenir très vite et encore plus nombreux !

Gageons que la nouvelle association en cours de constitution organisera rapidement une nouvelle journée d'action.



À LA RENCONTRE DES SAINT RESTITUTIENS

Le 3 octobre 2019, se tenait en salle polyvalente une réunion publique sur le risque incendie, à laquelle vous avez participé en nombre. Nous vous en remercions vivement et invitons chacun à prendre conscience que le risque feu de forêts est l'affaire de tous et que Saint Restitut se trouve désormais particulièrement exposé.

En effet, la nouvelle carte de l'aléa du risque feux de forêt confirme un aléa très fort sur notre commune et notamment sur le secteur du «Planès».

Lors de cette réunion publique, Monsieur Stéphane OLAGNON du Pôle Forêt de la D.D.T. de la Drôme a présenté l'exposition du territoire au risque feux de forêts et rappelé les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) et les conditions et interdictions de l'emploi du feu. De son côté, le Capitaine FAYOLLE du SDIS 26 (Groupement Gestion des risques DFCI), s'est exprimé sur les bonnes pratiques, la sensibilisation au risque et sur l'intervention des secours. Monsieur le maire de ROCHEGUDE était également présent pour parler du retour d'expérience sur sa commune. Nous remercions les trois intervenants pour leurs exposés particulièrement précis sur le sujet.

Il nous appartient de sensibiliser chacun sur le risque de feu de forêt et l'indispensable protection contre ce risque des massifs forestiers, qui entourent les habitations d'une part, et d'autre part de rappeler inlassablement les obligations légales de débroussaillage, des espaces fonciers bien sûr (la réduction du combustible permet de limiter le transfert du feu et de diminuer le radian) mais également en bordure des voies privées et publiques.

Pour la sécurité de tous, chacun doit se conformer aux obligations légales, y compris celle d'élaguer tous branchages pouvant dépasser de leur propriété sur la voie publique, afin de faciliter le passage des engins de lutte contre l'incendie.

La nouvelle carte des aléas feux de forêt sur la commune aura une incidence non négligeable sur le PLU (plan local d'urbanisme) en cours de révision.

La commune se doit d'engager des mesures drastiques concernant ce risque et de sensibiliser régulièrement la population.

Un document DDT/SEFEN sur les risques encourus par les populations et environnementaux reprenant tous ces éléments est à votre disposition en mairie et également sur le site internet :

www.saintrestitut-mairie.fr

